

L'ESSENTIEL Droits africains des affaires - N° 07 - 1 juil. 2020

À LA UNE

La rigueur du principe de compétence-compétence

Par Olivier Cuperlier

OHADA

Incompétence du juge des référés en cas de contestation sérieuse : une solution incomplète

Par Bréhima Kaména

La CCJA a recours au principe de l'estoppel pour donner à la clause d'arbitrage toute son effectivité

Par Céline Ndongo Dimouamoua

Transport de marchandises par route : déchéance du bénéfice de la limitation de responsabilité

Par Akodah Ayewouadan

Inapplicabilité des règles du bail à usage professionnel aux contrats administratifs

Par Akodah Ayewouadan

Applicabilité de l'immunité d'exécution à un organisme d'intérêt public rattaché à une représentation diplomatique

Par Akodah Ayewouadan

Le caractère d'ordre public des dispositions relatives au renouvellement du bail à usage professionnel

Par Akodah Ayewouadan

Irrecevabilité d'un mémoire en réponse pour défaut de régularisation

Par Ramsès Akono Adam

Le projet de concordat préventif équivaudrait-il à un projet de concordat du redressement judiciaire ?

Par Ramsès Akono Adam

Quand le fils conclut un pacte comissoire sur l'immeuble du père...

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

Cameroun : les nouvelles règles du jeu

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

Cameroun : plus d'assurance pour les investissements

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

Côte d'Ivoire : cautionnement et répétition de l'indu

Par Ramsès Akono Adam